

ESPACE PERSONNEL - DECLARER SES REVENUS

Déclarer son revenu professionnel 2019

Rubrique « Services cotisant » / « Déclaration » / « revenus »

Déclaration de vos revenus 2019

i Vous pouvez saisir vos revenus sur ce formulaire. Vous pourrez toujours, par la suite, modifier votre déclaration, même après validation.

» Les éléments actuellement en notre possession sont les suivants : Revenus non déclarés

Activité en 2019 Oui Non

Activité principale : Libérale Salariée Forme juridique : (Libéral nom propre)

Date de cessation : Motif : Retraite Raison de santé Convenance personnelle

Revenus professionnels Revenus déficitaires ou nuls
Reportez ci-dessous les différents totaux selon le ou les régimes d'imposition (Pour plus d'information reportez vous à la [notice explicative](#))

<input checked="" type="checkbox"/> Bénéfices non commerciaux et/ou bénéfices industriels et commerciaux	
<input checked="" type="checkbox"/> Revenu relevant du régime MICRO-ENTREPRISE dit régime spécial pour les BNC ou régime micro pour les BIC	
<input checked="" type="checkbox"/> Rémunération des gérants/associés non salariés d'une société soumise à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés	
<input checked="" type="checkbox"/> Dividendes pour les gérants/associés non salariés d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés	
<input checked="" type="checkbox"/> Versements effectués dans le cadre de la loi Madelin	
<input checked="" type="checkbox"/> Revenus de location gérance	
<input checked="" type="checkbox"/> Revenus issus d'une activité non salariée agricole pour les assurés qui ne relèvent pas du régime des exploitants agricoles	
TOTAL DE VOS REVENUS 2019	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés par l'administration fiscale.

Sont punies d'amende ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (Article L114-13 du code de la Sécurité Sociale, Articles L742-3 et L725-18 du code rural, Articles 313-1, 313-3, 443-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)
Les éléments communiqués dans le cadre de cette déclaration peuvent être contrôlés auprès de l'Administration fiscale (Article L 152 du livre des procédures fiscales).
La loi n°98 17 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'organisme destinataire de ce formulaire.

Enregistrer Annuler

Déclarer un revenu estimé 2020

Rubrique « Services cotisant » / « Déclaration » / « revenus »

Un préalable : avoir déclaré votre revenu de 2019

çais / Services cotisant > Déclaration > Revenus

Déclaration de vos revenus 2020 estimés

i Si la déclaration de votre revenu estimé 2020 que vous effectuez est la première de l'année, elle entraîne un nouveau calcul sous 3 jours ouvrés de vos cotisations provisionnelles. Vous pourrez le consulter en vous rendant à la rubrique « Services cotisants » / « appels de cotisations ».

Si ce n'est pas le cas, votre nouvelle déclaration de revenu estimé 2020 nécessite sa prise en compte manuelle par nos services. Le nouveau calcul vous sera notifié par courrier.

Revenus estimés pour 2020 : Déficitaires ou nuls

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés par l'administration fiscale.

Enregistrer Annuler

Déclarer un revenu antérieur à 2019

Rubrique « Services cotisant » / « Mes demandes » / « Mes revenus... » / « déclarer un revenu antérieur à 2019 »